

AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION PUBLIQUE

Index AI : AMR 41/053/2013
AILRC-FR
19 août 2013

Mexique. Le secrétaire général d'Amnesty International envoie une lettre urgente au président Peña Nieto à la suite de nouvelles disparitions forcées

Le secrétaire général d'Amnesty International, Salil Shetty, a écrit lundi 19 août 2013 au président du Mexique, Enrique Peña Nieto, pour lui demander de prendre de toute urgence des mesures en vue de protéger la vie et l'intégrité de quatre personnes victimes de disparitions forcées, apparemment aux mains de membres de la marine mexicaine à Nuevo Laredo, dans l'État du Tamaulipas, depuis fin juillet et début août.

Salil Shetty a rappelé que le président, en tant que commandant en chef des forces armées, était directement tenu de garantir que les militaires s'abstiennent de commettre des actes violents et, en cas de plainte, de faire en sorte que les victimes soient recherchées, qu'une enquête soit ouverte et que toute la lumière soit faite sur les événements dans le cadre de la justice civile.

Le secrétaire général de l'organisation a également souligné que la réponse apportée par le gouvernement face à ces nouvelles disparitions forcées compromettrait les engagements pris à plusieurs reprises en faveur d'une politique de tolérance zéro contre les violations des droits humains.

Amnesty International rappelle au président que le gouvernement précédent avait refusé de prendre des mesures concrètes pour faire la lumière sur six disparitions forcées imputables à la marine à Nuevo Laredo en juin 2011. Cette inertie avait illustré la tolérance manifeste de ce gouvernement vis-à-vis des actes violents perpétrés par les forces de sécurité.

La question est de savoir si le gouvernement actuel va suivre la même voie et favoriser l'impunité, ou s'il entend véritablement garantir que les membres de la marine, entre autres forces armées, rendent compte de leurs actes, et que les victimes et leurs familles aient accès à la justice, à la vérité et aux réparations.

Ce n'est pas en se contentant d'attendre que la Commission nationale des droits humains émette une recommandation, que les autorités accepteront en théorie mais ignoreront dans la pratique, qu'il sera mis fin à l'impunité.

Le secrétaire général d'Amnesty International a demandé une réponse urgente sur les mesures prises par les autorités pour respecter les obligations qui leur incombent au titre des normes internationales relatives aux droits humains et de la Constitution mexicaine.

Les cas de disparitions forcées signalés par Amnesty International sont décrits ci-dessous.

- **Armando Humberto del Bosque Villarreal** a été contraint de sortir de sa voiture par des membres de la marine à Colombia (État du Nuevo León) le 3 août, puis de monter à bord d'un véhicule militaire en présence de plusieurs témoins et de deux policiers municipaux. Quelques minutes plus tard, son père s'est rendu à la base de la marine en banlieue de Colombia ; un officier lui a indiqué que son fils était détenu en ces lieux, et que de plus amples informations lui seraient communiquées ultérieurement.

Au bout d'une heure, le père de la victime a été informé que son fils n'était pas détenu sur la base et qu'il n'avait pas été arrêté par la marine. Le père a porté plainte auprès du Bureau du procureur général de la République (PGR), accompagné par quatre témoins de la scène. Les policiers municipaux ont affirmé dans un rapport que la victime avait bien été arrêtée par des fusiliers marins. Rien ne prouve toutefois qu'une enquête efficace ait été conduite, et on ignore toujours le sort qui a été réservé à Armando Humberto del Bosque Villarreal.

- **Raúl David Álvarez Gutiérrez**, 17 ans, aurait été arrêté par des membres de la marine à un barrage routier dans la zone sud de Nuevo Laredo le 30 juillet. Des témoins de la scène, dont une personne qui connaît le jeune homme, ont informé sa famille que des fusiliers marins l'avaient embarqué à bord d'un de leurs véhicules. Lorsque sa famille s'est enquis de son sort, les autorités navales ont nié détenir Raúl David Álvarez Gutiérrez, et elle reste sans nouvelles de lui. Le PGR a jusqu'à présent refusé d'engager une procédure pénale au motif que la famille ne pouvait pas citer de témoins, ceux-ci n'ayant pas souhaité faire de déclaration officielle par peur de représailles.
- **José de Jesús Martínez Chigo** et **Diana Laura Hernández Acosta**, tous deux âgés de 17 ans, ont été arrêtés à un barrage de la marine à Nuevo Laredo à 2 h 30 le 29 juillet, tandis qu'ils rentraient chez eux. Un proche des victimes qui avait observé la scène a suivi le véhicule militaire qui les transportait et l'a vu entrer dans le complexe sportif qui sert de base à la marine à Nuevo Laredo. Les familles des deux victimes ont demandé des informations sur leur sort le jour même, mais les autorités navales ont nié avoir arrêté les deux jeunes et ont refusé de leur fournir toute autre information. Une plainte a été déposée devant le PGR à l'aide du témoignage de plusieurs personnes ayant confirmé la participation de membres de la marine à l'arrestation. Cependant, cette démarche n'a donné lieu à aucune enquête sérieuse.

Complément d'information

Le texte complet de la lettre envoyée par Amnesty International au président Peña Nieto est disponible en espagnol sur :

<http://www.amnesty.org/es/library/info/AMR41/052/2013/es>